

Jeudi 04 juillet 2019 : 9h-10h

Identités multiples et droit à la différence, le vivre-ensemble à l'épreuve

Nadia BADRAN, directrice de l'association Soins infirmiers et développement communautaire - SIDC (Liban).

Droit à la différence : droit aux services dignes et respectueux

L'exclusion sociale sous toutes ses formes est reconnue comme l'un des déterminants sociaux qui ont une incidence négative sur notre santé (OMS, 2003).

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MONA), les droits fondamentaux de l'homme courent de grands risques d'être bafoués et niés pour différentes questions notons parmi d'autres, celles liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, au statut VIH, à la dépendance aux drogues ou encore à l'atteinte d'un handicap quelconque. Les personnes concernées, sont généralement observées en tant que membres appartenant à une communauté et sont étiquetées sous des nominations différentes. Quelques-unes sont dénommées « populations-clés », pour marquer le risque qu'elles concourent d'attraper ou de transmettre le VIH et d'autres Infections sexuellement transmissibles (ISTs). D'autres sont considérées comme personnes vulnérables pour affirmer l'intimidation vécue par elles aux niveaux physique, psychique ou mental. Ces personnes sont également qualifiées de marginalisées pour révéler l'attitude de la société envers elles et de minorités pour référer aux caractéristiques et aux conditions de leur vie, qui les rendent différentes des autres.

Indépendamment de leur état (santé, comportement, identitaire...), toutes ces personnes parcourent, à des degrés différents, des expériences de stigmatisation, de discrimination, de persécution et d'abus. Ces violations leurs sont adressées par leurs familles, leur entourage le plus près ainsi que par leurs communautés. Quant aux manifestations repérées, nous pouvons noter : le rejet et la violence de la part des membres de la famille, l'exploitation de la part des pairs et de l'entourage, l'accès problématique au logement ou à l'éducation, le refus d'être servi par les prestataires de services sociaux et de santé, ou encore la défaillance de leur accueil en établissement ou services médico-sociaux et autres. Ajoutons, l'expulsion du milieu du travail ou bien le déni de l'accès au travail, le mépris et les images négatives diffusées par les médias... En outre, ces personnes s'auto-stigmatisent et l'expriment par l'autodestruction, la réticence à s'identifier ou à partager leur vécu, le refus de demander de l'aide et même de rechercher les services dont elles ont besoin.

Plusieurs raisons sont utilisées pour donner justice à l'injustice. L'ignorance et la peur irrationnelle ressenties envers ces personnes, qui alimentent les sentiments de rejet et les attitudes d'inacceptation et de discrimination. Ajoutons, les normes sociales et culturelles au sens large qui nourrissent les préjugés ainsi que l'interprétation des textes religieux qui, elle aussi, crée un contexte hostile envers certains de ces groupes. En plus, parmi ces derniers, il y a ceux dont les comportements sont criminalisés par la loi, ce qui renforce le refus de la part de plusieurs acteurs étatiques, même dans les pays qui ont ratifié des conventions et des traités internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l'homme comme le cas de la région MONA. À titre d'exemple, nous remarquons, qu'en dépit des lois prévues pour encadrer leur intégration, les personnes en situation de handicap sont régulièrement victimes de discrimination dans la rue, dans les administrations, dans les transports et dans le secteur de l'éducation. Ces personnes peinent à se faire une place adaptée à leur condition. Il s'agit donc de situations qui violent les droits de l'homme et augmentent les problèmes de santé publique.

Malgré cette complexité, les interventions sociales dans de tels contextes, restent vitales. Ces interventions doivent être holistiques et globales touchant aux besoins à tous les niveaux et devraient être multisectorielles respectant le modèle écologique (micro, méso, exo, macro).

En effet, la pertinence de l'approche globale trouve ses raisons dans la nécessité d'une compréhension approfondie du contexte et d'une reconnaissance de la spécificité des besoins des personnes et de leur vulnérabilité d'une part, et d'un regard collectif des besoins de la communauté d'autre part. En dehors de cette approche holistique, les interventions risquent de ne pas être appropriées et de manquer au respect des valeurs, des principes et des préoccupations éthiques du Travail social.

La personne doit être au centre de l'aide avec des services et des programmes inclusifs et basés sur l'évidence. Dans cette optique, il est impératif de miser sur les forces des personnes servies, de reconnaître leur pouvoir dans la réponse à la globalité de leurs besoins pour la réalisation de leurs rôles sociaux. C'est dans cette approche que les personnes concernées peuvent arriver à mener une vie digne, à jouir de leur autonomie et d'accomplir leur intégrité.

Dans ce cadre, les intervenants doivent montrer une compétence culturelle, être conscients de leurs valeurs personnelles, accepter les diversités et respecter les valeurs professionnelles. Ils doivent être capables de s'engager et de se montrer garants du respect des principes professionnels et l'éthique de leur profession.